

N°1448

du 15
Juin
2021



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

LE NOUVEAU ^{P.3}
TOGO-ALLEMAND

Des engagements
fermes et vitaux

PANIER DE LA MENAGERE

SUR LES PRINCIPAUX MARCHES DE LOME

les prix gagnent 1,0 point en mai, tirés par Tubercules,
Céréales et Légumes

P.6

CULTURE

LE TRÔNE ROYAL de Mgr Barrigah,
livre du mois

P.2

P. 3

DETENUS DU TOGO

70% sont des prévenus et des inculpés



Mme Nakpa Polo, Présidente de la CNDH

Six (6) prisons civiles de la région septentrionale ont été visitées, entre septembre et novembre 2020, par la CNDH ainsi que l'ancienne direction générale de la gendarmerie nationale et le Groupement d'intervention de la police nationale (GIPN) dont les locaux ont été identifiés comme servant d'annexe à la prison civile de Lomé depuis l'apparition du Covid-19 dans cette prison. D'après le rapport annuel d'activités 2020 de l'institution... L'analyse générale indique donc un taux moyen de surpopulation de 132,52%. "Ce taux doit interpeller les autorités", lâche une fois encore la Commission. Ajoutant que "des solutions allant dans le sens de l'application des mesures alternatives aux poursuites et des peines alternatives à l'emprisonnement doivent être recherchées". Surtout que "dans les prisons visitées, le nombre des détenus préventifs est plus important que le nombre des condamnés". Ça se dit à chaque fois. Et pour la CNDH, plus que jamais, "cette situation rend prioritaire la recherche des mesures tendant à accélérer les procédures d'instruction et de jugement"...

...Aucune entrave au droit à un avocat n'a été relevée. "Toutefois, la plupart des détenus rencontrés ont affirmé n'avoir pas été assistés d'un avocat lors de leurs procédures, faute de moyens financiers. Cette situation rend prioritaire la mise en œuvre de l'aide juridictionnelle afin de permettre aux détenus de bénéficier de l'assistance d'un conseil"...

P.3

ADOPTION D'ENFANTS AU TOGO

Des vices de procédure graves à corriger

Livre

Le trône royal de Mgr Barrigah, livre du mois selon le ministère de la Culture

"Le Trône royal", pièce dramatique de Monseigneur Archevêque Nicodème Barrigah-Bénissan, est consacré livre du mois de juin par le ministère de la Culture. Le livre du mois est une initiative de la Direction des bibliothèques et de la promotion littéraire (DBPL) qui consiste à "présenter mensuellement un ouvrage de qualité au public en vue de sa découverte, son acquisition et sa lecture".

La pièce avait été récompensée en 2020 du Prix du théâtre togolais.

Un café littéraire aura lieu le 24 juin au Goethe Institut de Lomé, à 19 heures.



res.

Nicodème Barrigah naît le 19 mai 1963 à Ouagadougou, dans une famille togolaise, et y est baptisé le 26. Ses études primaires et son petit séminaire se déroulent dans la ville de Nyékonakpoé, au Togo, où sa famille retourne en 1972. Il suit ensuite des études de philosophie et de théologie à Ouidah, au Bénin.

Outre son ministère épiscopal, Mgr Barrigah est connu pour sa carrière musicale. Auteur-compositeur, il compte à son actif une centaine de chants.



Nécrologie

Ned Beatty, acteur de "Delivrance" et "Toy Story 3", est mort à 83 ans

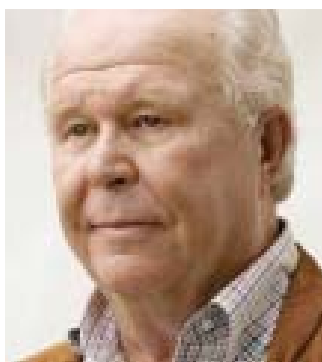
Reconnaisable entre tous. Acteur américain prolifique, nommé aux Oscars et apparu dans Superman, Toy Story 3 ou Network, Ned Beatty est décédé à l'âge de 83 ans. Natif du Kentucky, Ned Beatty a fait ses débuts à l'écran en 1972 dans Delivrance de John Boorman, début d'une longue carrière qui s'est poursuivie jusqu'au 2013. Il a joué également dans Superman, Les Hommes du Président, et la série télévisée Homicide : Life on the Street.

Il a prêté sa voix à l'ours machiavélique Lotso dans Toy Story 3 des studios Pixar, nommé aux Oscars 2011 dans la catégorie des meilleurs films. Cela a été "une joie et un honneur incroyable de travailler avec Ned Beatty, a tweeté le réalisateur Lee Unkrich. Merci Ned pour avoir donné vie à Lotso, dans ses bons et moins bons côtés. Tu nous manques."

C'est son rôle dans Network, main basse sur la télévision qui a valu à Ned

Beatty une nomination aux Oscars dans la catégorie de Meilleur acteur pour un second rôle. Il y avait prononcé un monologue cynique qui a marqué les mémoires sur les dollars, les cents et "les forces primitives de la nature".

"C'était l'un des meilleurs monologues de film", a commenté Seth Rogen dans un tweet après la mort de Ned Beatty. Ned Beatty était "l'un des grands" a également commenté Alex Winter, de Bill & Ted.



Disparition

L'autrice Lucinda Riley, à l'origine de la saga Les Sept Sœurs, est décédée

L'autrice irlandaise Lucinda Edmonds, mieux connue sous le pseudonyme Lucinda Riley, est décédée le 11 juin dernier à l'âge de 53 ans des suites d'un cancer. C'est ce qu'a révélé son mari, dans un message envoyé à ses différents éditeurs la semaine passée.

Restée discrète sur sa maladie, Lucinda Riley a poursuivi une partie de son œuvre depuis son lit d'hôpital, dictant plusieurs romans, selon ses proches. Autrice, elle avait entamé sa carrière avec la publication, au début des



années 1990, de plusieurs romans signés sous son vrai nom, Lucinda Edmonds.

Sous le pseudonyme de Lucinda Riley, elle connaît un succès international avec la saga Les Sept Sœurs, dont

le huitième tome était prévu pour l'année 2022. Une adaptation en série est également en cours.

En France, les romans de la saga sont publiés par les éditions Charleston, dans des traductions de Marie-Axelle de La Rochefoucault.

"Toute l'équipe Charleston est sous le choc de la nouvelle. Nous pensons très fort à sa famille, à son mari et agent Stephen, à leurs sept enfants, et à tous ses lectrices et lecteurs français toujours plus nombreux. Elle va beaucoup

nous manquer à tous", a indiqué Karine Bailly de Robien, directrice associée des éditions Leduc et fondatrice des éditions Charleston, dans un communiqué.

"Toute l'équipe du Livre de Poche s'associe à la douleur de la famille et des lectrices et des lecteurs de Lucinda Riley. Nous continuerons à faire découvrir au plus grand nombre les merveilleux livres qu'elle a écrits", indique Béatrice Duval, directrice du Livre de Poche, qui assure la publication des ouvrages au format poche.

Cinéma

Adaptation : L'acteur Harry Melling va incarner Edgar Allan Poe

Connu pour son rôle de Dudley dans Harry Potter, Harry Melling devrait prochainement prêter ses traits au romancier Edgar Allan Poe. Il formera un duo avec Christian Bale dans l'adaptation Netflix du récit de Louis Bayard, Un œil bleu pâle.

Si les traits de Harry Melling resteront sans doute à jamais associés au caractériel cousin d'Harry Potter, l'acteur s'est au fil des années construit une véritable carrière. Récemment, on pouvait le retrouver dans deux productions Netflix : The Old Guard face à Charlize Theron et Le jeu de la dame avec Anya Taylor-Joy.

Selon Deadline, Melling devrait bientôt incarner le torturé romancier américain Edgar Allan Poe. L'acteur jouera une version jeune de l'auteur au sein de



l'adaptation Netflix de Un œil bleu pâle de Louis Bayard, publié en France aux éditions Le Cherche midi, dans une traduction de Jean-Luc Piningre.

Le résumé proposé par l'éditeur : 1830. Landor est un vétéran de la police de New York, désormais à la retraite. Personnage complexe, usé par

les années de service et des tragédies personnelles, il répond à l'appel des autorités de l'académie voisine de West Point lorsque la dépouille d'un élève officier, retrouvé pendu, est atrocement profanée.

Landor accepte de mener l'enquête et prend pour assistant un élève de West

Point sombre et tourmenté, nommé Edgar Poe. C'est le début d'un terrible voyage au cœur des ténèbres pour les deux hommes qui, lancés sur la piste d'un tueur aussi terrifiant que machiavélique, devront affronter leurs propres démons, alors que l'académie entière est prête à basculer dans la folie.

Le film sera scénarisé et réalisé par Scott Cooper, qui porte le projet depuis un long moment. Sous les traits du jeune Edgar Poe, Harry Melling formera un duo avec Christian Bale, qui incarnera Landor. À la production, on retrouve également Bale et Cooper en compagnie de Tyler Thompson pour Cross Creek Pictures.

La possibilité d'un biopic d'Edgar Allan Poe reste de mise, du côté de Sylvester Stallone, mais rien n'est moins sûr...



les discriminations et l'égalité.

AZIMUTS INFOS

La Chine et la Russie s'installeront sur la Lune durablement

Pour ne pas laisser les États-Unis, seuls sur la Lune, s'acaparer des ressources naturelles et s'approprier de grands territoires comme le permet le Space Act of 2015, la Chine et la Russie ont décidé de coopérer dans la réalisation d'une base habitée internationale de recherche lunaire. Sa construction devrait débuter à l'horizon 2026 et sa mise en service intervenir dès 2035.

La Chine a dévoilé de nouvelles informations sur son programme d'exploration robotique et humain de la Lune. Elle a notamment détaillé son projet de station internationale de recherche lunaire (ILRS) qu'elle souhaite installer sur la Lune en étroite coopération avec la Russie.

Les deux pays ont officiellement invité tous les pays et organisations internationales à rejoindre ce projet d'installation durable sur la Lune. Il y a trois ans, la Chine avait fait une annonce similaire en invitant les pays membres des Nations unies à utiliser sa future station spatiale, dont le premier module sera lancé jeudi 29 avril. L'objectif de cette initiative est de promouvoir la coopération internationale en matière de vols spatiaux habités et d'utiliser à des fins pacifiques les capacités de cette future station spatiale.

Cette fois-ci, la coopération proposée s'étend au-delà de la simple utilisation de cette future base lunaire. La Chine et la Russie ne s'opposeraient à ce que plusieurs autres partenaires rejoignent le projet et participent activement à son développement. Si la Chine veut s'installer durablement sur la Lune, ce n'est évidemment pas pour y faire du tourisme ni de la science basique. Elle a, comme objectifs affichés, l'exploitation des ressources minérales et de glace d'eau, notamment pour produire les consommables dont auront besoin les futures expéditions humaines à destination de Mars, d'astéroïdes et au-delà du système interne. Les États-Unis, qui visent aussi la Lune avec le programme Artemis et le Gateway, devraient suivre cette affaire de très près, notamment parce que d'autres pays alliés de Washington pourraient rejoindre le projet sino-russe.

Un calendrier qui s'étend jusqu'en 2045

Pour l'instant, les deux partenaires n'ont pas souhaité préciser le coût global du projet ni les sommes investies pour l'amorcer. Les grandes lignes du calendrier ont été rendues publiques avec trois grandes phases.

La première phase consistera à localiser à proximité du pôle sud l'emplacement le mieux adapté pour construire cette base. Pour cela, les missions russes Luna 25, 26 et 27 et chinoises Chang'e-6 (cratère Aitken, au pôle sud) et Chang'e-7 seront utilisées. Cette dernière mission est annoncée comme étant très ambitieuse. Elle sera composée d'un orbiteur, d'un atterrisseur et déploiera à la fois un rover et une mini-sonde volante.

Durant les années 2026 à 2030, la construction de la base débutera. Chang'e-8 et Luna 28 se poseront sur le site choisi. Lors de troisième phase, entre 2030 et 2035, plusieurs missions sont prévues pour accélérer la construction du site et une mise en service très progressive. Les premiers humains pourraient y vivre et travailler dès la seconde moitié du siècle prochain avec comme objectif une présence humaine permanente dès la période 2036-2040.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D. Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté
Graphisme
Guillaume BOGLA

Patrimoine

Etats-Unis : bibliothèque numérique consacrée au boxeur Mohammed Ali

5 ans après la mort du boxeur, le Muhammad Ali Center, musée américain situé à Louisville, dans le Kentucky, annonce l'ouverture d'une bibliothèque numérique réunissant des archives qui lui sont consacrées. Images, objets et apparitions dans la culture pop font partie des collections à explorer.

Le Muhammad Ali Center célèbre l'ouverture de ses collections numériques,

qui proposent de parcourir virtuellement ses allées et de découvrir quelques-unes des pièces conservées par l'institution. Environ 350 documents sont accessibles librement.

On retrouve de nombreux objets numérisés, dont une des montres du boxeur, quelques-unes des médailles remportées au cours de sa carrière ou encore la torche olympique des Jeux de 1996. Tra-

ces de l'aura médiatique et du charisme du champion, on tombe même sur de la mousse à raser et du cirage pour chaussures à son effigie...

Des photographies, notamment avec Stevie Wonder, ou des journaux et magazines, témoignent de son influence sur l'industrie sportive. Mais aussi, plus largement, son engagement vis-à-vis de grandes questions sociales, notamment

DETENUS DU TOGO

70% sont des prévenus et des inculpés

Laté Pater

Six (6) prisons civiles de la région septentrionale ont été visitées, entre septembre et novembre 2020, par la CNDH ainsi que l'ancienne direction générale de la gendarmerie nationale et le Groupement d'intervention de la police nationale (GIPN) dont les locaux ont été identifiés comme servant d'annexe à la prison civile de Lomé depuis l'apparition du Covid-19 dans cette prison. D'après le rapport annuel d'activités 2020 de l'institution, l'objectif de ces visites est de s'assurer, dans le contexte de la crise

sanitaire du Covid-19, du respect des conditions de détention des personnes privées de liberté et de prévenir la torture et les autres formes de mauvais traitements. Les visites ont également permis au Mécanisme national de prévention (MNP) d'avoir une idée sur les conditions de travail du personnel et le respect des mesures de protection contre le coronavirus. Au cours des visites, les équipes ont rencontré les responsables de l'administration pénitentiaire, inspecté les locaux et effectué des entretiens collectifs et individuels avec les détenus. Les six prisons civiles visitées par



Mme Nakpa Polo, Présidente de la CNDH

la Commission sont : la prison civile de Bassar, de Sokodé, de Kara, de Kandé, de Mango et de Dapaong. Outre ces prisons, l'ancienne direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) et le Groupement d'intervention de la police nationale (GIPN), qui font office d'annexe de la prison civile de Lomé, ont été identifiés et visités.

A l'exception des unités annexes de détention susmentionnées, toutes les prisons visitées sont subdivisées en quartiers et cours pour hommes, femmes et enfants. Tous les lieux visités sont dans un état vétuste. Les prisons civiles de Bassar, Sokodé, et Dapaong dont la capacité d'accueil est respectivement de 50, 311 et 126, sont surpeuplées à 126 détenus (soit 252%), à 394 détenus (soit 127%) et à 285 détenus (soit 226,19%). Mango est peuplé à 60,49% (173 détenus pour une capacité de 286); Kandé à 80% (44 détenus pour 55 places); Kara à 67,48% (438 détenus pour 649 places); DGGN à 144% (72 détenus pour 50 places), GIPN à 95% (38 détenus pour une capacité de 40). L'analyse générale indique donc un taux moyen de surpopulation de 132,52%. «Ce taux doit interpeller les autorités», lâche une fois encore la Commission. Ajoutant que «des solutions allant dans le sens de l'application des mesures alternatives aux poursuites et des peines alternatives à l'emprisonnement doivent être recherchées». Surtout que «dans les prisons visitées, le nombre des détenus préventifs est plus important que le nombre des condamnés». Ça se dit à chaque fois. Et pour la CNDH, plus que jamais, «cette situation rend prioritaire la recherche des mesures tendant à accélérer les procédures d'instruction et de jugement».

En moyenne, 70% des détenus des prisons visitées sont des prévenus et des inculpés. Ils se plaignent des délais de jugement longs. Et on en compte : par exemple, 8 mois d'attente sans jugement à Bassar ; gardés 8 mois et 20 mois sans jugement à Kandé ; inculpés pendant 2 ans 8 mois et 6 ans sans leur procès à Dapaong ; déferée depuis 5 ans sans jugement à Mango.

Au même moment, en charge de la prise en charge des détenus, les surveillants et autres agents de l'administration pénitentiaire égrènent toujours leurs difficultés : manque d'équipement de surveillance des détenus (matériel de vidéo surveillance) ; absence de mesures sociales liées aux risques de la profession (primes de responsabilité, primes de risques) ; absence d'un règlement intérieur qui définit les droits et les devoirs des détenus ; absence de prise en charge psychologique. Pis est, le personnel médical compétent est quasi inexistant dans tous les lieux de détention visités : dans plusieurs prisons, l'infirmerie est placée sous la responsabilité d'un surveillant de l'administration pénitentiaire à cause de ses notions générales en secourisme acquises lors de sa formation. Certains surveillants sont, quelques rares fois, assistés d'un infirmier venu des centres hospitaliers les plus proches.

Autres constats de la CNDH. Les nattes, pour l'essentiel, sont vieilles et insalubres. Au GIPN, les détenus se couchent à même le sol ; aucune literie ne leur est fournie. L'accès à l'eau potable est garanti. Cependant, dans les prisons civiles de Sokodé,

Bassar et Kandé, l'on note des coupures intempestives d'eau. Dans tous les centres, les premiers soins sont administrés sur place à l'infirmerie avec les médicaments disponibles et qui sont pour la plupart insuffisants. En cas de nécessité, les détenus sont évacués aux centres hospitaliers préfectoraux ou régionaux. Les principales pathologies rencontrées dans les prisons sont entre autres : les œdèmes, le paludisme, les dermatoses (exemple de la gale à Sokodé) et les douleurs abdominales. Toutes les prisons visitées comportent des douches et toilettes réparties dans tous les quartiers des femmes et hommes. A Sokodé, tous les sanitaires sont dans un état insalubre alors que, à Dapaong, les cinq douches et douze toilettes externes réparties dans tous les quartiers sont dans un état acceptable. Dans un bon état à Mango. Au GIPN, la cellule de détention est dans un état de salubrité moyen et nécessite un nettoyage régulier. Dans les prisons civiles de Kara, Kandé, Sokodé et Dapaong, les fosses septiques, en sus de leur état d'insalubrité, ne sont pas régulièrement vidangées.

Aucun cas de torture, au sens de la loi, n'a été signalé. «Néanmoins, la grande surpopulation carcérale, l'insuffisance de la qualité et de la quantité des repas servis, les mauvaises conditions d'hygiène et de salubrité ainsi que l'insuffisance des médicaments et du personnel médical, qui règnent dans certaines prisons pourraient être assimilées à des mauvais traitements», rappelle bien la Commission.

Aucune entrave au droit à un avocat n'a été relevée. «Toutefois, la plupart des détenus rencontrés ont affirmé n'avoir pas été assistés d'un avocat lors de leurs procédures, faute de moyens financiers. Cette situation rend prioritaire la mise en œuvre de l'aide juridictionnelle afin de permettre aux détenus de bénéficier de l'assistance d'un conseil».

A l'exception des prisons civiles de Dapaong et de Kara qui disposent d'ateliers de couture, de coiffure, de bijouterie et de vannerie, les autres prisons visitées ne proposent aucune formation aux détenus. L'absence de formation développe l'oisiveté et constitue un handicap à la réinsertion des détenus. En dehors de ces activités de formation professionnelle, il n'existe aucun service de réinsertion dans les centres visités.

Et comme souvent, à la fin de ses visites de constat, la Commission a envoyé ses recommandations urgentes, à moyen et à long terme, au ministre de la Justice, au ministère de la Sécurité et de la protection civile (pour les unités d'enquête préliminaire), et à la CNDH elle-même. Certaines recommandations sont entièrement suivies d'effet mais, dit-on, compte tenu de la crise sanitaire du Covid-19 doublée de l'insuffisance de moyens financiers, le suivi de la mise en œuvre des 35 recommandations de 2019 n'a pu être effectué que dans les prisons civiles de Kpalimé et d'Atakpamé, et à la direction centrale de la police judiciaire.

ADOPTION D'ENFANTS AU TOGO

Des vices de procédure graves à corriger

Etonam Sossou

Au Togo, la majorité des enfants vivant dans les centres d'accueil y sont de façon clandestine et sans aucun acte juridique. Aussi, des couples s'octroient-ils les enfants retrouvés abandonnés sans aucune procédure légale, aucun service social n'est informé, aucune pièce d'identité n'est établie, aucune recherche n'est faite pour retrouver les parents biologiques et aucun rapport d'enquête sociale n'est élaboré autour de l'enfant. Dans certains cas, des couples ou individus laissent leurs coordonnées téléphoniques dans des centres d'accueil, des orphelinats et des maternités afin d'être contactés à tout moment en cas d'abandon d'enfants, augmentant ainsi les risques de vol d'enfants. Certaines familles, se font établir des actes de donations d'enfants par des parents biologiques ou des membres de la famille élargie. Ces situations sont contraires aux dispositions du décret 2010-100/PR fixant les normes et standards applicables aux structures d'accueil et de protection des enfants vulnérables et à la procédure d'adoption d'enfants au Togo.

Le comité national d'adoption d'enfants au Togo (CNAT), veut mettre fin à ces dysfonctionnements par une série de formations au profit de cent-cinquante acteurs impliqués dans la procédure d'adoption dans les six régions du Togo. Programmée sur les mois de juin et septembre 2021, cette activité a pour buts d'augmenter les chances de disposer des enfants potentiellement adoptables ; amener les participants à connaître l'essentiel ainsi que les pratiques illicites contraires à la procédure d'adoption d'enfants ; appuyer les travailleurs sociaux et les juges à trouver des solutions d'insertion familiale ou d'adoption des enfants recueillis dans les centres d'accueil etc. «Le comité enregistre de façon récurrente sur tout le territoire national des cas de pratiques illicites sur les enfants retrouvés abandonnés. Alors que l'adoption des enfants au Togo est régie par le code de l'enfant, avec le décret d'application créant le comité national d'adoption des enfants et précisant la procédure d'adoption des enfants au Togo. C'est un secteur assez sensible et les acteurs qui interviennent doivent maîtriser la procédure » a précisé



Pascal Toata Tchiltème, Président du CNAT, à l'ouverture de la session de Lomé-commune tenue les 9 et 11 juin 2021.

Dans la plupart des cas, rapporte le CNAT, les pratiques illicites sont effectuées avec la complicité active ou passive de certains agents sociaux et des juges pour enfants alors qu'il est de leur devoir d'aider, d'accompagner et de faire le suivi de la prie en charge de tout enfant en situation difficile. «En conséquence plusieurs enfants dans ces situations possèdent des pièces d'identité frauduleuses et sont victimes de maltraitance qui compromettent dangereusement leur avenir», déplore le Président du CNAT qui à ce jour, a fait adopter 485 enfants dont 177 sur le plan national.

En effet, selon la loi togolaise, lorsqu'un couple ou un individu introduit

une demande d'adoption, il est d'abord reçu en entretien par le CNAET qui doit comprendre les motivations. Après il y a des enquêtes psychologiques et sociales menées sur ses personnes pour voir s'ils sont aptes à adopter un enfant. Au vu des enquêtes, le comité statue pour donner un avis sur la demande. En cas de refus le Comité fait recours au ministère de l'action sociale qui adresse au demandeur une lettre de rejet. «Mais lorsque le comité se prononce en faveur de l'adoption, le processus se poursuit. Après l'adoption, un suivi post-adoption est effectué », a confirmé M. Tchiltème.

Il est prévu au minimum trois (3) visites dans les familles d'adoption. Après cinq (5) ans, cette visite est ramenée une fois par an, et après 10 ans, une visite est effectuée tous les trois ans.

LE NOUVEAU TOGO-ALLEMAND

Des engagements fermes et vitaux

Le ministre fédéral allemand, chargé de la coopération économique et du développement, Gerd Müller achève une visite de 72 heures ce mardi au Togo. Le nouveau partenariat germano-togolais pour les réformes était au centre des discussions entre l'autorité allemande et celles du Togo. Il fait rentrer les deux pays dans une nouvelle ère de coopération. Une nouvelle forme de coopération particulièrement étroite et ambitieuse soutient l'Ambassadeur d'Allemagne au Togo, Matthias Veltin.

Eric J.

À Lomé, le ministre allemand a rencontré le chef de l'Etat Faure Gnassingbé doublé d'une cérémonie de signature de la Déclaration d'intention conjointe du partenariat pour les réformes. «Ce nouveau partenariat témoigne du dynamisme de la coopération bilatérale et constitue un soutien important à la transformation structurelle de notre économie conformément à la feuille de route gouvernementale «Togo 2025», a dit Faure Gnassingbé sur son compte twitter.

Initié en 2017 par le ministère de coopération allemande, le partenariat



Le ministre allemand de la Coopération économique et du Développement, Gerd Müller reçu par Faure Gnassingbé

pour les réformes incarne un changement de paradigme dans l'approche et la qualité de la coopération allemande au développement. Ce nouveau modèle de coopération est destiné aux pays réformateurs, champions des réformes et qui vont béné-

ficier des fonds supplémentaires pour la réalisation de leur vision de réforme. Aux yeux des Allemands, le Togo est légitimement éligible, car, depuis son adhésion au programme «Compact with Africa», le pays fait preuve de grand dynamisme sur les plans politi-

que et économique. L'accélération du processus de la décentralisation marquée en 2019 par les premières élections municipales depuis 30 ans ainsi que l'amélioration du climat des affaires avec un gain de 59 places en 2019 témoignent de la volonté de réforme du gouvernement togolais. Tous ces efforts seront désormais accompagnés par l'Allemagne dans un nouveau partenariat pour les réformes.

Les objectifs du nouveau partenariat mettent l'accent sur les domaines suivants : l'amélioration du climat des affaires et d'investissements, le renforcement de la transformation agro-industrielle et de ses chaînes de valeurs et la promotion de la bonne gouvernance et du développement des territoires.

Les engagements des parties

Vu sous cet angle, le Togo, dans le

(suite à la page 4)

Une Tribune de l'Ambassadeur de l'Union européenne au Togo

Bonne nouvelle pour les apiculteurs du Togo

Jean AFOLABI

Le Togo est désormais inscrit sur la liste des pays autorisés à exporter le miel vers l'Union européenne. Une nouvelle qui doit réjouir les quelque 2000 apiculteurs et 2000 cueilleurs de miel au Togo. Il s'agit de l'aboutissement heureux d'un long processus qui a commencé en 2019 et un nouveau résultat concret du premier Forum économique entre le Togo et l'Union européenne, tenu à Lomé les 13 et 14 juin 2019, souligne l'ambassadeur de l'Union européenne au Togo, Joaquín Tasso Vilallonga, dans une tribune le vendredi 11 juin 2021.

A l'issue dudit Forum, en effet, et sur demande du ministère de l'Agriculture, de l'élevage et du développement rural, la Délégation de l'Union européenne auprès de la République togolaise a financé en 2019 l'élaboration du **Plan National de Surveillance des Résidus (PNSR)** dans le miel du Togo, dont l'objectif était de certifier la qualité du miel togolais pour son exportation vers l'Union européenne. Aujourd'hui, c'est chose faite et les opérateurs togolais ainsi que les consommateurs européens ne peuvent que s'en réjouir, écrit Joaquín Tasso Vilallonga.

«L'Union européenne espère que cette autorisation qui ouvre un marché de plus de 450 millions de consommateurs aux apiculteurs et cueilleurs de miel togolais va renforcer le développement de la filière miel et les exportations du Togo vers l'Union européenne», fait-il remarquer. Et d'ajouter : «En ma qualité d'ambassadeur de l'Union européenne au Togo, je voudrais féliciter les autorités et les opérateurs togolais pour les efforts consentis pour l'atteinte de cet excellent résultat. Il

faut noter qu'en un temps record (entre janvier et février 2020), le Togo a mis en place un cadre réglementaire adéquat qui rassure du contrôle de la qualité de son miel et qui a permis d'accélérer le traitement et la validation de son Plan National de Surveillance des Résidus par la Commission européenne».

Avant de conclure : «J'encourage également tous les acteurs de la filière miel au Togo à respecter scrupuleusement les dispositions qui sont mises en place par les autorités nationales pour que cette autorisation d'exportation du miel vers l'Union européenne soit renouvelée chaque année».

La production du miel pour le compte de l'année 2018 est de 37 727 litres contre 59 833,8 litres en 2019, soit une hausse de 58,6%. Quant à la cire, une production de 3 231,3 kg a été obtenue en 2019 contre 2 949,5 kg l'année précédente, soit une hausse de 9,6%. Ces chiffres de la direction des Statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID) du ministère de l'Agriculture, de l'élevage et du développement rural dénotent de l'ampleur que prend le secteur apicole au Togo.

Il faut souligner que les apiculteurs togolais sont organisés en 85 sociétés coopératives simplifiées (SCOOPS), membres d'unions de coopérative préfectorale (27) et régionale (5). De plus, les acteurs des différents maillons de la filière apicole se sont organisés fin novembre 2019 en interprofession dénommée «**Conseil Interprofessionnel de la Filière Apicole (CIFAP)**». Conseil porté par la Fédération nationale des coopératives apicoles et l'Association nationale des produits de la ruche.



L'apiculture est pratiquée dans toutes les régions du pays par 1 658 hommes et femmes, à savoir 81,2% d'hommes et 18,8% de femmes. Leur répartition selon les régions montre que la région des Plateaux détient la plus grande proportion d'apiculteurs (41,8%), suivie par les régions des Savanes (20,6%), de la Kara (20,3%), de la Centrale (12,5%) et de la Maritime (4,8%). Les résultats du recensement du ministère montrent que la majorité (60,2%) des apiculteurs a un âge compris entre 40 et 60 ans. Les moins de 40 ans représentent 33,0% et celle de plus de 60 ans, 6,8%. La situation dans les régions est pratiquement la même qu'au niveau national, fait noter le ministère de l'Agriculture dans un article.

En termes de matériel et d'outils disponibles, le ministère de l'Agriculture et de l'élevage a dénombré 6 673 ruches, 5 343 peuplées et 304 extracteurs sur l'ensemble du pays. Les commerçants sont organisés et appartiennent tous à des associations régionales (ASM, URCDM-RK, SENAM-ESSO, ...). La vente du miel et de la cire a permis aux apiculteurs de tirer un revenu de 190,8 millions de F CFA en 2019 contre 123,2 millions de F CFA en 2018, affirment les statistiques agricoles.

Joaquín Tasso Vilallonga
Ambassadeur de l'Union européenne au Togo.

A fin 2020, crise sanitaire oblige / D'après les chiffres officiels Hausse de +16% de la dette publique, à 2 555 milliards

Jean AFOLABI

Au Togo, l'encours de la dette publique est passé de 2 197,74 milliards FCFA fin 2019 à 2 555,45 milliards FCFA fin 2020, soit une nette augmentation de +16,3% (+357,71 milliards FCFA), selon les chiffres officiels du ministère togolais de l'Economie et des finances. Cette évolution imprimée par la hausse des besoins de l'Etat togolais, induite par la crise sanitaire de la Covid-19, est perceptible à travers l'accroissement conjugué de la dette extérieure (+30,6% à 981,28 milliards FCFA) et de la dette intérieure (+8,83% à 1574,17 milliards FCFA), expliquait vendredi dernier la Société de gestion et d'intermédiation (SGI Togo).

Avec 61,6% de part, la dette intérieure domine toutefois le stock de la dette publique togolaise, contre 38,4% pour la dette extérieure. La situation de la dette publique au Togo fait ainsi ressortir un taux d'endettement de 59,42% en 2020 contre 51,95% en

2019, toujours en phase avec la norme communautaire de 70%.

Le service de la dette publique totale payée par le gouvernement togolais au cours de la gestion 2020 se chiffre à 479,58 milliards FCFA, dont 95,2 milliards FCFA de dette rachetée dans le cadre de l'opération de reprofilage. Le portefeuille de la dette publique du Togo est, par ailleurs, majoritairement (environ 94%) de la dette contractée à moyen et long terme, contre seulement 6% de la dette contractée à court terme. Enfin, 61% de la dette publique togolaise est libellée en monnaie locale contre 31% en monnaie étrangère, traduisant un faible risque d'exposition au risque de change, affirme la SGI Togo.

Dans son tout récent rapport 2020, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) indique que le pays fait partie des **trois Etats de l'Union** (Union économique et monétaire ouest africaine) **qui ont levé des ressources sur les marchés internationaux en 2020**. Le Niger a contracté un emprunt d'un montant nominal

de 200 millions de dollars, soit 117 milliards de FCFA auprès de la Deutsche Bank pour une maturité de 10 ans au taux de 5,24%. La Côte d'Ivoire a réalisé, en novembre 2020, une émission d'euro-obligations d'une maturité de 10 ans pour un montant d'un milliard d'euros, soit environ 656 milliards de francs CFA avec un coupon de 4,875%. Le taux de rendement de cette émission est ressorti à 4,924%. **Le Togo a**, pour sa part, levé des ressources extérieures auprès de banques commerciales privées, dont la Société Générale a été le chef de file, d'une maturité de 10 ans avec 2 ans de différé, au cours du mois de juin 2020, pour un montant de 145,5 millions d'euros, soit 95,5 milliards de FCFA au taux de 4,54%.

Et, malgré le fait que le pays n'a pas accumulé d'arriérés de paiement sur sa dette extérieure en 2020, il présente, avec la Guinée-Bissau, «un risque de surendettement élevé pour la dette totale (externe et domestique)», selon la Banque centrale.

Valorisation des recherches, transfert de technologie et innovation durable Le projet VaRRIWA lancé dans 4 pays, dont le Togo

Financé par les fonds ACP de l'Union européenne et mis en œuvre par l'AUF – Agence universitaire de la Francophonie – en partenariat avec les agences nationales de la recherche et l'innovation du Bénin, du Burkina Faso, du Togo et du Sénégal, le projet VaRRIWA – «Valorising Research Results and Innovation in West Africa» – a été officiellement lancé le 04 juin dernier à Dakar (Sénégal). D'une durée de quatre ans, et doté d'un budget de plus de trois milliards de francs CFA (4 942 249 euros), le projet VaRRIWA vise à contribuer à la création d'un environnement incitatif au transfert de technologie et à l'innova-

tion durable dans les quatre pays cités de la région ouest africaine.

Pour la Commission européenne, ce projet a pour but d'exploiter les potentiels de la technologie et de la science au service de tous. Il ambitionne de mettre en place, à l'horizon 2025, quarante (40) initiatives multipartenaires par an, huit (8) brevets et produits innovants, dix (10) partenariats public-privé et dix (10) initiatives de transfert de technologie.

Le projet VaRRIWA vise ainsi à informer et former les acteurs de la recherche-innovation sur les politiques nationales et les mécanismes de mise en œuvre, de protection, d'adoption et

de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation. Il se donne également pour objectif de mettre en réseau tous les acteurs de la recherche-innovation pour faciliter la coopération entre acteurs et permettre une systématisation du transfert de technologie.

VaRRIWA a été sélectionné dans le cadre de l'appel à propositions 2019 du Fonds ACP pour l'Innovation, une des composantes du Programme de recherche et d'innovation de l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), avec la contribution financière de l'Union européenne (11e FED). **Source : auf.org**

Santé / Pour plus d'interventions à base communautaire en milieu rural Un nouvel accord en santé avec le Corps de la Paix

Le ministère togolais de la Santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins et le Corps de la Paix ont signé, à Lomé, un protocole d'accord dénommé «Education sanitaire à la base et renforcement du système de santé», pour appuyer le secteur de la santé, spécifiquement les activités liées aux interventions à base communautaire dans les zones rurales. Les documents ont été paraphés et signés par le ministre Moustafa Mijiyawa et Mme Maureen Cunningham, la patronne résidente du Corps de la Paix au Togo.

Ce protocole d'accord de partenariat ambitionne de soutenir les efforts d'amélioration de la santé maternelle et celle du nouveau-né, surtout en milieu rural. Il apporte des innovations à la précédente convention, jugée très limitée par rapport aux défis actuels à relever. Cet accord devra arrimer le cadre des volontaires du Corps de la Paix aux priorités du Plan national de développement sanitaire du Togo (PNDS 2017-2022) et au contexte actuel de la pandémie au Covid-19. De même, il devrait servir de base de



Echange des documents paraphés et signés

travail aux volontaires sur le terrain et permettre à la Division de la santé communautaire et des personnes âgées de suivre l'activité des volontaires afin de les aider à relever les défis auxquels ils seraient confrontés.

Le ministère de la Santé rappelle que, contrairement aux anciens accords qui se sont essentiellement focalisés sur la lutte contre le VIH/SIDA, le nouvel accord couvre les axes 1, 4 et 5 du PNDS c'est-à-dire «Accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile-juvénile et renforcement de la planification familiale et de la santé des adolescents», «Renforcement la lutte contre les maladies non transmissibles et la promo-

tion de la santé» et «Renforcement du système de santé vers la Couverture Sanitaire Universelle, y compris la santé communautaire». L'accord donne également la possibilité au ministère de la Santé de demander l'affectation des volontaires spécialisés, comme le font souvent les ONG, pour profiter de leurs expertises dans certains domaines tels que le suivi-évaluation ou la communication.

Le Corps de la Paix a commencé ses activités au Togo en août 1962 avec plus de 50 ans d'activité ininterrompue et plus de 2 600 bénévoles qui ont servi dans divers programmes à travers le pays.

Source : ministère de la Santé

(suite de la page 3)

cadre de l'**amélioration du climat des affaires et de la formation professionnelle**, s'est engagé à : assurer le financement de la formation professionnelle ; atténuer les risques pour les investisseurs ; mettre en œuvre une stratégie d'employabilité des jeunes ; augmenter les services publics à l'endroit des investisseurs privés ... La partie allemande s'engage alors à : financer et renforcer l'offre de formation professionnelle ; augmenter la quote-part du Togo dans le capital social de l'Agence pour l'Assurance et du commerce en Afrique ; appuyer la stratégie anticorruption ; et appuyer l'opérationnalisation de l'API ZF et l'autorité administrative au sein de la PIA. **L'objectif commun des deux parties (le Togo et l'Allemagne) est d'offrir une formation professionnelle de qualité en phase avec le marché du travail et renforcer l'attractivité du pays auprès des investisseurs.**

Au niveau de la **chaîne des valeurs agro-industrielle, moteur de la croissance et de l'emploi**, le Togo s'est engagé à : réformer le mécanisme incitatif du mécanisme agri-

cole (MIFA) ; de mettre en œuvre une stratégie de certification et d'assurance de qualité agro-alimentaire ; entretenir les pistes rurales. L'Allemagne, dans le cadre de ces engagements du Togo, renforcera les capacités au MIFA ; conseillera les acteurs clés de la certification agro-alimentaire ; renforcera le réseau des pistes rurales ; **en œuvrant ainsi ensemble, les deux parties ont pour objectif commun de renforcer les chaînes de valeurs propice) l'emploi et à la croissance et faciliter le marché.**

En ce qui concerne la **bonne gouvernance et le développement des territoires**, les engagements du Togo sont les suivants : poursuivre le processus de décentralisation politique et financière ; mettre en place des cadres de concertation ; améliorer les mécanismes de la gouvernance financière ; utiliser efficacement les fonds publics. En contrepartie, l'Allemagne va appuyer les acteurs politiques, juridiques et techniques de la décentralisation, élaborer les plans de développement de 10 communes pilotes, renforcer les capacités des acteurs des institutions

de contrôles et abonder le fonds d'appui aux collectivités territoriales et appuyer ses institutions. **L'objectif commun étant de consolider les structures de l'Etat et stabiliser ses comptes publics, assurer l'inclusion des citoyens à la gouvernance locale ; améliorer l'efficacité des investissements publics au profit du développement des territoires.**

L'Allemagne a annoncé le déblocage de 142 millions d'euros (environ 93 milliards FCFA) pour le Togo au titre cette année et les années à venir dans le cadre de ce nouveau partenariat germano-togolais pour les réformes.

En rappel, le nouveau partenariat constitue une contribution bilatérale de l'Allemagne à la mise en œuvre de l'initiative du G20 "Compact with Africa" et est axé sur les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et se fonde sur les stratégies de développement de réformes nationales des pays partenaires. Il est basé sur un engagement réciproque, un engagement convenu dans un cadre de dialogue politique mené étroitement entre les deux parties.

FOOTBALL/

La FTF organise son congrès ordinaire annuel

En congrès ordinaire annuel à Lomé, lundi, les membres de la Fédération Togolaise de Football ont donné quitus au Comité Exécutif pour poursuivre les actions pour la reprise graduelle de toutes les compétitions nationales et des actions de développement.

Hervé A.

Ce congrès a abordé plusieurs sujets entre autres l'approbation des comptes annuels des exercices 2019 et 2020, le vote du budget 2021, la modification des statuts de 2019 sur recommandation de la FIFA, les projets inscrits au Programme Forward 2.0 de la FIFA et l'élection des membres des organes juridictionnels et indépendants.

Particulièrement pour les statuts, les travaux de relecture ont été faits dans une perspective de renforcement de la cohérence interne entre l'ensemble des textes de la FTF d'un côté, et de l'autre, l'articulation harmonieuse de ces textes avec la législation nationale, ainsi que la réglementation de la FIFA.

Par ailleurs une clarification des rapports entre le Comité Exécutif et le Secrétariat Général d'une part et le président du Comité Exécutif et le Secrétariat Général d'autre part ; le renforcement des mesures disciplinaires et d'éthique visant à assainir davantage le milieu du football.

Les congressistes ont également voté le budget exercice 2021. Il s'équilibre en produits et en charges de 2.521.955.023 francs CFA soit une hausse de 17,6% par rapport au budget 2020. "Il exprime les objectifs visés par le Comité Exécutif de la FTF dans le processus de modernisation du football togolais ; vision axée sur le développement des infrastructures sportives notamment la construction d'un centre technique national et la vulgarisation de la pratique du football, en tenant compte de l'impact de la pandémie covid19", précise Chris DAKEY, le Secrétaire Général.



Au-delà du vote des statuts, la gouvernance a été l'un des points essentiels sur lesquels la FTF a beaucoup travaillé. Pour la Commission d'audit et de conformité, beaucoup d'efforts ont été faits par le Comité Exécutif ; d'autres sont aussi en cours d'exécution, il s'agit notamment : du renforcement de la comptabilité, la normalisation des relations de travail entre le personnel et la FTF, les réformes et modernisations engagées dans la gestion de la Fédération et la mise en place et l'opérationnalisation des structures indépendantes notamment les commissions.

Toutefois, des points d'amélioration ont été soulevés. Ces points sont relatifs à l'absence de cartographie des risques permettant d'identifier les zones de faiblesses afin de prévenir les risques de fraudes de détournement et/ou de corruption, ainsi que la fréquence de leur survenance, à l'annuel de procédures adaptées, adaptables et évolutifs régissant les activités de la FTF non encore formalisé ; à l'absence d'un auditeur interne, à l'amélioration

du service financier de la FTF, à la stratégie de la communication et à la nomination d'un commissaire aux comptes conformément à l'article 702 de l'acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires afférent au mandat de la mission du commissaires aux comptes.

"La Commission d'audit et de conformité félicite une fois encore le Comité Exécutif pour ses efforts. Nous osons espérer que la mise en œuvre dans les délais respectifs des recommandations sur les faiblesses et problèmes relevés permettra d'une part, d'avoir le soutien et l'appui de tous les membres et de tous les partenaires de la Fédération et d'autre part, de faire de la FTF, une association sans but lucratif moderne capable de relever les défis, conformément à vos ambitions que nous savons très louables", a déclaré Monsieur Assindoh Mohamed, vice-président de la Commission d'audit et de conformité.

Enfin de nouveaux membres des organes juridictionnels et indépendants, notamment les commissions de discipline, de recours, d'éthique (chambre d'instruction et chambre de jugement), la commission électorale et la commission de recours en matière électorale et la commission d'audit et de conformité.

FOOTBALL

La FTF fait don au CDS de Kpalimé

La Fédération togolaise de football a procédé, dimanche, à une remise de don de matériels et équipements sportifs au Centre de développement des sports de Kpalimé (CDS-Kpalimé).

Composé de 2 jeux de maillots de match, 2 paires de buts mobiles, 35 paires de chaussures godas, 30 ballons, 2 jeux de chasubles, une paire de filets grands poteaux et 2 climatiseurs, ce don vient renforcer le dispositif déjà existant, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de travail des pensionnaires précise le site du ministère des sports et des loisirs, sports.gouv.tg.

Le don a été réceptionné des mains du président de la FTF, le Col. Guy AKPOVY, par le Dr Lidi BESSI KAMA, ministre des sports et des loisirs qui a saisi cette occasion pour prodiguer d'utiles conseils aux pensionnaires du centre.

"Je vous exhorte à l'amour du travail

bien fait, à l'abnégation et à la discipline en toute chose ; ce sont-là les clefs de la réussite. Accordez autant d'importance à vos études qu'à votre football afin de bien préparer votre reconversion dès le début de votre carrière de footballeur", a laissé entendre le ministre qui était entouré de ses collègues Akodah AYEWOUDAN de la communication et des médias et Pierre LAMADOKOU de la culture et du tourisme, ainsi que le représentant du ministre des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat, le Président de CNO-Togo, le préfet de Kloti, le maire de la commune Kloti1 et le Président du club Gomido de Kpalimé.

Témoignant des succès enregistrés par le Centre, LABI Matcho (20 ans), étudiant en 3ème année à l'Institut National de Jeunesse et Sport (INJS), a retracé son histoire depuis son entrée au centre à l'âge de 11 ans. Il a également évoqué les exemples de ses camarades AHORO Jarry (qui a joué le CHAN Cameroun 2021 avec



les Éperviers A'), KARIME Dermame (Capitaine des Éperviers U20 lors de la CAN au Bénin) et d'autres encore, avant de conclure en ces termes : "Grâce à cette chance que le Chef de l'Etat nous a donnée en créant ce centre, nous sommes en train de réussir".

Le CDS de Kpalimé a été créé en

octobre 2011 sur initiative personnelle du Chef de l'Etat, Faure Essosimna GNASSINGBÉ. Il compte aujourd'hui 27 pensionnaires et dispose d'un encadrement technique, sous la direction de monsieur TATRABOR Komla Sitsofe, Coordinateur du Centre.

TELEVISION

Droits TV : beIN Sports prêt à soutenir Canal +

La situation autour des droits TV s'enlise dangereusement. Alors que la chaîne cryptée a annoncé son retrait, le groupe qatari se montrerait prêt à apporter son soutien à Canal et à ne pas payer le fameux lot 3.

La cacophonie autour des droits TV des championnats de Ligue 1 et Ligue 2 perdure. Vendredi, la LFP annonçait à l'issue de son conseil d'administration qu'Amazon raflait 80% de la Ligue 1 jusqu'en 2024 pour la somme de 250 millions d'euros, et que Canal + obtenait la diffusion de deux matchs par journée pour la modique somme de 332 millions d'euros.

Une répartition des droits qui passait mal au sein de la chaîne cryptée qui décidait de se retirer et ne pas diffuser la Ligue

1 la saison prochaine. Vexé, son président Maxime Saada s'estimait floué et se montrait bien décidé à défendre les intérêts de son groupe. Suite au retrait de Canal, les regards se tournaient donc vers beIN Sports, détenteur du fameux lot 3 qui le sous-licencie à Canal +.

Mais là encore, la situation pourrait se tendre encore un peu plus sur ce sujet brûlant. Selon les informations de RMC Sport, la chaîne qatarie se montrerait solidaire de Canal et cette dernière ne compterait pas se désolidariser de son allié. Car sur le fond, beIN connaît un sort similaire que la chaîne cryptée concernant la Ligue 2. En effet, Amazon a obtenu 8 matchs pour 9 millions d'euros annuels quand beIN va déboursier 30 millions d'euros pour seulement deux



matchs...

Un déséquilibre qui mérite clairement réflexion... Une source proche du groupe qatari affirme ainsi que beIN refusera de s'acquitter des 330 millions d'euros réclamés par la LFP pour un pourcentage si faible de rencontres. Autre point de convergence entre Canal et beIN Sports,

l'exposition du produit. Car le tournoi de Roland-Garros diffusé par Amazon Prime réunirait en moyenne 100 000 téléspectateurs... Plus que jamais, la position de Canal + semble renforcée face à la LFP avec le soutien de beIN Sports. Les prochains jours s'annoncent décisifs pour l'avenir du football français...

BREVES

Les préservatifs ne devront pas servir

Chaque annonce le confirme : la vie au village olympique des Jeux de Tokyo ne ressemblera à rien de connu. Certes, les organisateurs japonais prévoient toujours de distribuer environ 150 000 préservatifs aux athlètes. Mais ils accompagneront leur distribution d'un message demandant aux locataires des lieux de les ramener plutôt chez eux, sans les utiliser pendant leur séjour au Japon.

A la demande du CIO, les organisateurs vont poursuivre la tradition de proposer des préservatifs aux athlètes, une habitude prise depuis les Jeux de Séoul en 1988. Mais ils ont précisé à l'agence Reuters : "La distribution de préservatifs n'est pas destinée à être utilisée au village, mais à ce que les athlètes les ramènent dans leur pays d'origine afin de les sensibiliser" aux questions liées aux maladies sexuellement transmissibles.

Pas question, donc, d'enfreindre les règles de distanciation sociale, notamment au sein du village. Selon les organisateurs, il pourrait également être demandé aux athlètes de ne pas prendre leurs repas à la cafétéria, mais dans les chambres. Commentaire de Nobuhiko Okabe, l'un des spécialistes des maladies infectieuses sollicités par le comité d'organisation pour plancher sur les mesures sanitaires : "Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour nous assurer que le virus ne se propage pas. Pour cela, nous aurons vraiment besoin de la coopération de tous les athlètes et délégations."

Une fondeuse s'en va, une autre arrive

Réunie depuis mardi 8 juin, la commission exécutive de l'instance olympique a décidé jeudi 10 juin de soumettre à la prochaine session, prévue en marge des Jeux de Tokyo, le nom de la Norvégienne Astrid Uhrenholdt Jacobsen comme nouvelle membre de la commission des athlètes.

Astrid Uhrenholdt Jacobsen remplacera l'Américaine Kikkan Randall, elle aussi spécialiste de ski de fond, qui a remis sa démission comme membre de l'instance. Agée de 34 ans, championne olympique aux Jeux de PyeongChang 2018 avec le relais 4x5 km, Astrid Uhrenholdt Jacobsen prendra donc la place de Kikkan Randall jusqu'à la fin de son mandat, soit au dernier soir des Jeux d'hiver de Milan-Cortina 2026. Autre décision, sans la moindre surprise : la commission exécutive a approuvé la proposition de la commission pour l'élection des membres du CIO de modifier le statut de Kirsty Coventry.

L'ancienne nageuse, actuelle ministre des Sports du Zimbabwe et présidente de la commission des athlètes, devait quitter l'instance au soir de la cérémonie d'ouverture. Mais elle restera dans la place. Son statut sera modifié, elle deviendra membre individuel indépendant du CIO au Zimbabwe. Au cours de la même session, les 20 et 21 juillet à Tokyo, Craig Reedie et le Prince héritier Frederik du Danemark seront proposés comme membres honoraires.

Enfin, cinq membres du CIO dont le mandat arrive à son terme seront proposés par la commission exécutive pour être réélus à Tokyo : Octavian Morariu, Bernard Rajzman, Mikaela Cojuangco Jaworski, Paul Tergat et Dagmawit Girmay Berhane.

Capralos à la présidence

L'Association des comités olympiques européens (EOC) s'est choisie jeudi 10 juin un nouveau président. Il est grec. Spyros Capralos (photo ci-dessus) a été élu 9ème président de l'instance continentale. Il a nettement devancé (34 voix contre 16) son seul rival pour la fonction suprême, le Danois Niels Nygaard, qui assurait l'intérim à la présidence depuis le décès en juin 2020 du Slovène Janez Kocijancic. Président du comité olympique grec depuis 2009, Spyros Capralos a été élu pour un mandat de quatre ans, jusqu'en 2025. L'élection a eu lieu lors de la 50ème assemblée générale de l'EOC à Athènes.

Ancien joueur de water-polo, sélectionné aux Jeux olympiques de Moscou en 1980 et Los Angeles en 1984, le dirigeant grec est entré au CIO en 2019. Il a présidé la commission de coordination des deux premières éditions des Jeux Européens (Bakou 2015 et Minsk 2019). Au cours de la même assemblée générale, les représentants des 50 comités nationaux olympiques européens ont procédé à l'élection du comité exécutif de l'EOC. La Lituanienne Daina Gudzinaviciute a été désignée vice-présidente, l'Italien Raffaele Pagnozzi secrétaire général et l'Autrichien Peter Mennel trésorier.

Les autres membres de la commission exécutive sont les suivants : Zlatko Matesa (Croatie), Jean-Michel Brun (France), Uschi Schmitz (Allemagne), Annamaria Phelps (Grande-Bretagne), Líney Rut Halldorsdóttir (Islande), Berit Kjoll (Norvège), José Manuel Araújo (Portugal), Cristina Vasilianov (Macédoine), Mihai Covaliu (Roumanie), Djordje Visacki (Serbie) Victoria Cabezas (Espagne), Hasan Arat (Turquie).

Sur les principaux marchés de la capitale / Les statistiques officielles

Les prix gagnent 1,0 point en mai, tirés par *Tubercules, Céréales et Légumes*

Jean AFOLABI

En mai 2021, l'INHPC – *Indice national harmonisé des prix à la consommation* – s'est établi à 110,7 au Togo, traduisant une **progression de 1,0% du niveau général des prix à la consommation**. Cette évolution est principalement due à l'augmentation des indices des fonctions «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+2,9%), «Articles d'habillement et chaussures» (+0,1%), «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» (+0,3%) et «Santé» (+0,1%). La progression de l'indice global est cependant atténuée par la contraction des indices des fonctions de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (-0,4%), «Restaurants et Hôtels» (-0,1%), «Biens et services divers» (-0,3%) et «Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants» (-1,2%).

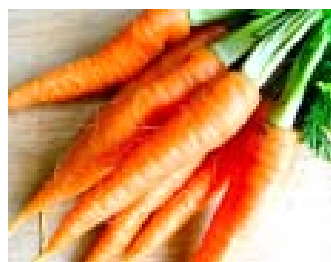
L'Institut national de la Statistique et des études économiques et démographique (Inseed) fait remarquer que la hausse de l'indice de la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» est soutenue par la progression des indices des postes «Tubercules et plantain» (+18,6%); «Légumes frais en fruits ou racine» (+13,6%); «Poissons et autres produits séchés ou fumés» (+3,2%); «Légumes secs et oléagineux» (+3,7%); «Céréales non transformées» (+1,3%); «Légumes frais en feuilles» (+5,6%); «Autres fruits frais» (+7,5%); «Sel, épices, sauces et produits alimentaires non déclarés ailleurs» (+2,3%); «Volaille» (+5,9%); «Pâtes alimentaires» (+2,0%); «Autres matières grasses» (+5,4%); «Farines, semoules et gruaux» (+5,5%) et «Boissons non alcoolisées artisanales» (+8,4%). L'évolution des indices des fonctions de consommation «Articles d'habillement et chaussures»; «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» et «Santé» est imprimée par celle des postes «Tissus d'habillement» (+0,4%); «Articles de ménage non durables» (+0,7%); «Médicaments traditionnels» (+1,8%) et «Services des auxiliaires médicaux» (+1,1%).

Au chapitre des contributions négatives, les postes ayant contribué à la baisse des indices des fonctions de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles»; «Restaurants et Hôtels»; «Biens et services divers» et «Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants» sont : «Combustibles solides et autres» (-3,9%); «Restaurants, cafés et établissements similaires» (-0,1%); «Appareils et arti-

cles pour soins corporels» (-5,6%); «Vin et boissons fermentées» (-2,0%) et «Tabac et stupéfiants» (-1,0%).

Les produits en hausse d'indice

L'augmentation du niveau des indices observée en mai 2021 est le fait du renchérissement des



variétés suivantes: «Igname» (+20,3%); «Banane plantain mûre» (+9,4%); «Agbéli (Manioc frais)» (+5,1%); «Pommes de terre» (+0,5%); «Carottes» (+37,7%); «Gombos frais» (+22,9%); «Oignon frais rond» (+22,5%); «Aubergine locale» (+6,1%); «Concombre» (+2,9%); «Carpe frite à l'huile rouge» (+7,7%); «Adiadoè (Sardinelles fumées)» (+5,0%); «Doèvi (Anchois) fumé» (+4,4%); «Saloumon fumé» (+3,4%); «Doèvi (Anchois) séché» (+2,0%); «Akpala (Chinchard) fumé» (+1,9%); «Manvi fumé (Hareng)» (+1,8%); «Lanhoinho (Poisson salé fermenté)» (+0,4%); «Haricots rouges secs» (+7,4%); «Haricots blancs secs» (+2,3%); «Arachide décortiquée crue» (+1,8%); «Sorgho en gains crus vendu au petit bol» (+12,1%); «Mil en grains crus vendu au petit bol» (+8,6%); «Riz importé longs grains vendu au petit bol» (+2,5%); «Riz importé brisé vendu au petit bol» (+0,7%); «Maïs séché en grains crus vendu au grand bol» (+0,6%); «Salade verte locale (Laitue)» (+38,4%); «Feuille de haricot» (+11,8%); «Gboma» (+3,7%); «Haricot vert» (+0,5%); «Choux vert» (+0,3%); «Bananes douces» (+8,9%); «Gboyébessé (Piment vert)» (+14,6%); «Gingembre frais» (+4,3%); «Akanhoun (Potasse)» (+3,0%); «Ail frais» (+2,7%); «Piment rouge frais» (+0,4%); «Poulet vivant de chair» (+19,5%); «Poulet local vivant» (+6,4%); «Pintade locale vivante» (+5,8%); «Coq vivant local» (+3,1%); «Ailes de poulet

congelé» (+2,7%); «Spaghetti» (+6,1%); «Décou (Noix de palme)» (+6,1%); «Pâte d'arachide» (+0,3%); «Mawoè (Maïs en pâte)» (+12,7%); «Ablo» (+4,0%); «Jus de bissap» (+17,8%); «Jus de citron» (+6,3%); «Tissu synthétique kaki importé» (+0,9%); «Balais à brindilles de palmier» (+1,9%); «Balai traditionnel à tige» (+0,2%); «Herbe Zangara pour paludisme» (+7,4%) et «Pansement d'une plaie» (+3,0%).

Les produits en baisse d'indice

Contrairement aux variétés ci-dessus listées, les prix ont baissé pour le «Charbon de bois» (-3,9%); le «Plat de hokoumé + sauce poisson (1 Plat)» (-1,4%); le plat de «Riz + sauce poisson» (-1,0%); le «Cure dents» (-8,3%); «Tchoukoutou local artisanal» (-2,8%); «Vin de palme» (-1,4%) et la «Cola fraîche» (-3,2%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a enregistré une baisse de 0,1% sur le plan national. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors produits frais) a par contre progressé de 0,2%. Eu égard à l'état des produits, les prix des «Produits frais» et des «Produits Hors Energie et produits frais» ont enregistré des hausses respectivement de 4,2% et 0,2%.

Par contre, les prix des «Produits de l'Energie» se sont contractés de 0,8%. Relativement à la provenance, les prix des produits «locaux» ont progressé de 1,3% et ceux des produits «importés» de 0,3%. Du point de vue de la classification sectorielle, la hausse du niveau général des prix est due à celle des prix des produits du secteur primaire (+4,6%) et secondaire (+0,4%). Pour ce qui est de la durabilité, la hausse observée provient essentiellement de l'augmentation des prix des produits «Non durables» (+1,6%).

Evolution trimestrielle

En évolution trimestrielle, le niveau général des prix en mai 2021 s'est relevé de 3,0% comparativement à la situation de février 2021. Cette variation, d'après l'Inseed, est la conjugaison d'une part, de la progression des prix des produits des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+8,8%); «Loisirs et culture» (+2,3%); «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» (+0,6%); «Articles d'habillement et chaussures» (+0,2%); «Transports» (+0,1%) et, d'autre part, du recul des prix des produits des fonctions de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (-0,9%); «Tabac et stupéfiants» (-4,5%) et

«Restaurants et Hôtels» (-0,2%).

Du point de vue des nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse du niveau général des prix en variation trimestrielle est à mettre à l'actif de l'augmentation des prix des «Produits frais» (+12,3%), des produits «Hors Energie et Produits frais» (+0,9%) amortie par la baisse des prix des produits de l'Energie (-2,0%). Au regard de la provenance, cette variation trimestrielle s'explique par l'augmentation des prix des produits locaux (+4,2%) et des produits importés (+0,5%). Du point de vue de la durabilité, la hausse du niveau général des prix en évolution trimestrielle est essentiellement induite par la progression des prix des produits «Non durables» (+5,0%). Les variations respectives des prix des produits des secteurs primaire (+14,4%) et secondaire (+1,1%) ont contribué à la hausse trimestrielle du niveau général des prix.

En glissement annuel

En glissement annuel (par rapport à mai 2020), le niveau général des prix a progressé de 3,8% conséquemment à la hausse des prix des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+7,6%); «Restaurants et Hôtels» (+3,3%); «Communication» (+8,5%); «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+3,3%); «Articles d'habillement et chaussures» (+0,8%); «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» (+1,7%); «Loisirs et culture» (+1,8%); «Enseignement» (+1,6%) et «Tabac et stupéfiants» (+1,0%).

A l'opposé, des baisses sont constatées respectivement pour les fonctions «Transports» (-4,0%); «Santé» (-1,3%) et «Biens et services divers» (-0,3%). Quant aux nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse constatée en glissement annuel est la résultante de l'augmentation des prix des produits «Hors

Energie et Produits frais» (+3,0%); des «Produits frais» (+8,2%) et de la baisse des prix des produits de l'Energie (-1,1%). Au regard de la provenance, cette évolution annuelle s'explique essentiellement par la hausse des prix des produits «locaux» (+5,7%).

Quant à la durabilité, la progression du niveau général des prix sur le plan national a été influencée essentiellement par l'accroissement des prix des produits «Non durables» (+4,6%) et des «Services» (+4,7%). En ce qui concerne les secteurs de production, la hausse annuelle du niveau général des prix découle de l'augmentation des prix des produits des secteurs «secondaire» (+1,8%); «primaire» (+10,2%) et «tertiaire» (+4,7%).

Le taux d'inflation, calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois au niveau national, s'est établi à 2,2% contre 2,0% en avril 2021, indique l'Institut national de la Statistique.

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE LA CONSOMMATION LOCALE

Commission chargée du Suivi de l'Exécution du Contrat Etat Togolais-SICPA S.A

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie

Communiqué Conjoint :

Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation Locale rappellent aux opérateurs économiques que les produits énumérés à l'article 2 de l'arrêté interministériel n° 005/MEF/MCIPSPT du 06 février 2017 à savoir : **eaux, bières, jus de fruits, vins, vermouths, boissons alcoolisées ou non et tabacs, ne peuvent être offerts ni affichés à la vente et moins encore être vendus, s'ils ne comportent pas de marque sécurisée obligatoire.**

Il leur est donc demandé de marquer, **sans délai**, tous les produits qui sont dans le champ d'application du **marquage sécurisé obligatoire entré en vigueur le 1^{er} septembre 2020**. Les produits non marqués seront considérés comme provenant de l'importation illégale (sans déclaration, contrebande) ou de la contrefaçon.

Pour rappel, les équipements pour les lignes de production automatisée et les vignettes pour les importateurs et les petits fabricants locaux sont disponibles au siège de la Société SICPA sise à la Cité OUA en face de CI-CARE joignable au numéro 00228 22 53 59 50.

Pour la création de compte **Solution Automatisée de Marquage (SAM)** et le référencement des articles soumis au marquage sécurisé obligatoire, il est demandé aux opérateurs économiques de prendre contact avec le Point Focal SICPA à l'OTR joignable aux numéros ci-après 90 09 98 85/22 53 14 35, email : dkponor@otr.tg.

Les contrôles aux frontières et inspections aux points de ventes intérieurs débutent le **jeudi 1^{er} juillet 2021** sur toute l'étendue du territoire national.

Les contrevenants s'exposeront à la rigueur de la loi conformément au Code des Douanes National, au Code Général des Impôts et au Livre de Procédures Fiscales.

Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation Locale comptent sur le civisme de tous.

Fait à Lomé, le 07 MAI 2021

Le Ministre de l'Economie et des Finances



Sani YAYA

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation Locale



Kodjo ADEDZE

Epanouissement et emploi des jeunes au Togo

Des espaces et programmes créés pour l'atteinte des objectifs

Etonam Sossou

Ces dernières années, les jeunes font l'objet de toutes les attentions à travers des politiques d'accompagnement qui portent des fruits. Même des espaces sécurisés leur sont dédiés. Il s'agit des maisons de jeunes. Les maisons de jeunes. Ce sont des structures multifonctionnelles ayant pour vocation d'œuvrer pour le plein épanouissement et l'insertion socio-économique des jeunes. Elles leur offrent la possibilité de développer leur génie, leur talent et leur esprit d'entreprise dans les domaines économique, socioculturel, artistique et sportif et de se détendre grâce à des loisirs sains. Les activités dans ces structures sont conçues pour offrir à la jeunesse la possibilité de prendre des responsabilités et de s'engager dans des initiatives qui les intéressent et qui les préparent à se rendre utiles à la communauté. Au nombre des activités des actions

de sensibilisation, des conférences et spectacles.

Quant aux activités des Centres Aérés de Vacances, elles entrent dans le cadre du Programme Vacances Utiles et Citoyennes. L'idée est d'offrir aux jeunes vacanciers des moments d'apprentissage, de partage et de solidarité. Ils favorisent aussi le brassage entre les jeunes et participent à la promotion des valeurs citoyennes.

L'aménagement des espaces de loisirs est considéré désormais comme un axe majeur pour assurer efficacement l'encadrement socio-éducatif et l'éducation à la citoyenneté de la jeunesse. C'est dans cette logique que la politique nationale de jeunesse du Togo a identifié et préconisé à juste titre le développement des maisons et centres de jeunes que le gouvernement a lancé depuis 2012.

Le programme de construction et de réhabilitation des centres et maisons de jeunes a permis l'im-

plantation de plus de 17 maisons et centres de jeunes dans plusieurs localités du pays (Lomé, Atakpamé, Kara, Sokodé, Dapaong, Mango, Tandjouare, Gando, Soudou, Aloum). L'on peut retenir que plus d'un million de jeunes ont participé aux activités socioéducatives et culturelles, 43 foras de jeunesse ont été organisées ; 94 associations de jeunes ont bénéficié de subventions.

A travers ce vaste programme géré par le Ministère du Développement à la base en charge de la jeunesse, le désir du gouvernement est de donner aux jeunes davantage de chances de devenir des citoyens émancipés, actifs et responsables, mais également des êtres humains confiants et épanouis.

A ces centres essentiellement financés sur le budget de l'Etat, il faut citer également les espaces « Blue zone » développés à Cacavéli (et bientôt à Hanoukopé) par le groupe Bolloré qui viennent en complément

des efforts de l'Etat en la matière.

Le gouvernement a initié un programme pour réduire le taux de chômage des jeunes : le programme d'Appui à l'insertion et au développement de l'embauche (AIDE).

Lancé en 2011 il doit former les jeunes diplômés, leur donner l'expérience professionnelle requise sur le marché du travail. Il est question de renforcer l'employabilité de ces

diplômés en leur faisant bénéficier des stages rémunérés de six (06) mois renouvelables une fois. Grosso-modo, AIDE a été créé pour faciliter la pré-insertion et l'insertion des jeunes notamment les primo-demandeurs d'emploi. Cela leur permet de disposer à l'avenir, le cas échéant, d'un contrat de travail dans l'organe d'accueil ou de postuler dans d'autres entreprises avec la pléthore d'expériences et

de notions acquises.

Cinq ans après, en 2016, près de 4410 primo-demandeurs d'emploi ont été mobilisés et 394 parmi eux ont été embauchés. Aujourd'hui, plus de 7000 jeunes ont bénéficié du programme AIDE piloté par l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE). En 2018, plus de 7600 demandes de stage et 2279 offres de stage ont été enregistrées par l'agence.

Violences à l'égard des femmes dans le monde

Malgré les actions des associations, les victimes se comptent par milliers

La violence à l'égard des femmes est l'une des violations des droits des femmes les plus meurtrières et répandues dans le monde. Mondialement, jusqu'à 7 femmes sur 10 font l'expérience d'une forme de violence soit physique soit sexuelle pendant leur vie. La violence à l'égard des femmes peut revêtir plusieurs formes – physique, sexuelle, économique, psychologique – mais toutes ces formes représentent une violation de la dignité humaine et des droits de l'homme, et ont des conséquences à long terme sur les femmes victimes ainsi

que leurs communautés.

Un décès de femme est imputable aux violences conjugales en moyenne tous les deux jours. Dans les violences conjugales, les femmes représentent un peu plus de 92 % des victimes. Dans les cas de décès masculins, environ 70 % des femmes meurtrières avaient subi des violences conjugales.

En Afrique, les associations et autres ONG tentent de rallier l'opinion afin de réduire ce comportement qu'on assimilerait volontiers à un fléau. Une militante investie dans le combat contre les violences fai-

tes aux femmes, Mme Akinyi a relaté son propre vécu avant de se lancer dans cette bataille contre la violence. Elle explique que son mari la battait régulièrement et quand elle a osé demander le divorce, ce dernier l'a mal pris et a tenté à sa vie. Elle a échappé de peu à une mort violente et a porté plainte contre ce dernier. Cette sinistre histoire s'est déroulée au Kenya. Elle aurait pu arriver n'importe où, au Maghreb, en Afrique centrale, en Afrique du Sud et pourquoi pas au Togo.

A l'initiative des VEC de la commune de Kéran 3

La banque culturelle de Koutamakou réhabilitée

Du lundi 07 au mercredi 09 juin 2021, les Volontaires d'engagement citoyen (VEC) de la commune de Kéran 3 ont entrepris la réhabilitation du site Koutamakou, sérieusement endommagé ces temps derniers. Classé depuis juin 2004 au patrimoine culturel de l'UNESCO – Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture –, le site Koutamakou a été réalisé en 2011 par la construction des châteaux temberma qui fait la valeur des peuples «batamoriba» qui signifie «façonneur de la terre». Ce site qui attire chaque année des milliers de touristes venus de divers horizons connaît aujourd'hui une situation de dégradation, qui s'explique par le mauvais état des bois qui endommagent les dalles.

Cette situation ne permet plus aux conservateurs de laisser les visiteurs venus de tous les coins du monde accéder aux châteaux, de peur de son effondrement qui pourrait créer d'autres dommages, fait constater l'Agence na-



tionale du volontariat du Togo (Anvt). «Conscients de cette situation, les ambassadeurs du bien-être et du développement socio-économique de leur commune, les VEC, ont dit non et se sont mobilisés pour la réhabilitation de ce patrimoine qui attire les touristes et fait accroître l'économie de la commune par la vente des objets d'art», indique un tweet de l'Anvt. «Je ne saurais dire merci à cette jeunesse dynamique et active qui s'est volontairement engagée pour réhabiliter notre patrimoine culturel sans penser à la hiérarchie, c'est-à-dire l'ANVT

qui a su mettre ce programme en place pour venir en assistance aux communautés pour leur bien-être» a confié Cyprien Natta, conservateur du site.

Les VEC se sont eux aussi réjouis, estimant avoir travaillé pour marquer leur passage, et cela s'aligne dans les activités à forte valeur ajoutée souhaitées par l'ANVT : «Nous rentrons tous heureux car, aujourd'hui nous avons été félicités pour notre travail qui restera dans les archives de notre commune», déclare M. Paul, senior des VEC.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°650 de LOTO KADOO du 04 Juin 2021

La LONATO a procédé vendredi dernier à son siège au 648^e tirage de LOTO KADOO sans bonus.

Lors du précédent tirage de LOTO KADOO, C'est à LOME, TABLIGBO, KPALIME, KARA et DAPAONG que la LONATO a enregistré des gagnants de gros lots. Dans les autres villes du pays ce sont des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs.

A LOME, nous avons dénombré cinq lots de 1.000.000F CFA, deux lots de 1.250.000F CFA, quatre lots de 1.500.000F CFA et un lot de 1.750.000F CFA, deux lots de 2.000.000F CFA, sept gros lots de 2.500.000F CFA et un gros lot de 3.000.000F CFA.

A TABLIGBO, les gros lots d'une valeur respective de 1.000.000F CFA, 1.500.000F CFA et 3.000.000F CFA ont fait le bonheur de parieurs qui ont tenté leur chance auprès des opérateurs 80034, 80021, 80030.

La ville de KPALIME, s'est démarquée par un lot de 1.000.000F CFA, un lot de 1.250.000F CFA et un gros lot de 2.000.000F CFA.

A KARA, la LONATO a enregistré un lot de 1.030.000F CFA et un lot de 1.500.000F CFA, gagné sur les points de vente 10032 et 10029.

La ville de DAPONG n'est pas en reste avec un lot de 1.125.000f cfa remporté sur le point de vente 10131.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !

BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°651 de LOTO KADOO du 11 Juin 2021

Numéro de base

59 07 47 84 44

LOTO SAM

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°206 DE LOTO Sam du 05 juin 2021

Le tirage N°207 du LOTO Sam a eu lieu au siège de la LONATO, Samedi 12 Juin 2021 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Samedi dernier, des gros lots ont été enregistrés à LOME et TABLIGBO. Dans les autres villes du pays sont des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à un million de francs qui ont été enregistrés.

Ainsi à LOME, la LONATO a enregistré deux lots de 1.000.000F CFA, un lot de 10.250.000F CFA et un gros lot de 2.000.000F CFA remporté auprès de des opérateurs, 90147, 70325 et 70332.

A TABLIGBO, ce sont des lots de 1.500.000F CFA qui ont fait le bonheur de parieurs qui ont tenté leur chance sur les points de vente 80026 et 10233.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°207 de LOTO SAM du 12 Juin 2021

Numéro de base

20 84 75 67 70



LA FIBRE TOGOCOM EST CHEZ VOUS !



*Souscrivez dès maintenant dans une agence Togocom
ou auprès de nos commerciaux itinérants !*

